

Nouvelle adresse de CASAS

Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg

Maison protestante de la solidarité
2 rue Brûlée
67000 Strasbourg

**Les numéros de téléphone et de fax, ainsi que l'adresse mail,
restent quant à eux inchangés :**

Tel. : 03.88.25.13.03

Fax : 03.88.24.05.83

Courriel : contact@casas.fr ou casastrasbourg@wanadoo.fr

Site : www.casas.fr

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- Fonds Asile, Migration et Intégration
- Le Conseil Général du Bas-Rhin
- La ville de Strasbourg
- les villes d'Illkirch-Graffenstaden, de Schiltigheim et de Hoenheim
- L'Action Chrétienne en Orient
- CARITAS Secours Catholique
- Barreau de Strasbourg
- Fonds Barreau de Paris Solidarité
- Association du Foyer Notre Dame

**Dons à CASAS en ligne :
c'est possible !**

Depuis peu, une possibilité de don par internet par le biais d'une connection sécurisée a été mise en place depuis notre site :

www.casas.fr



Sommaire n° 38

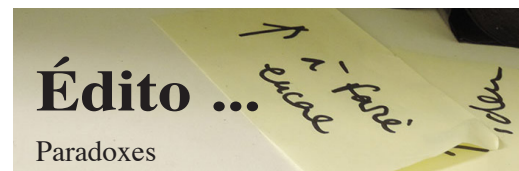
Cher ami,
voilà, c'est fait, j'ai déménagé.....Page 2
Mercredi après midi, c'est
l'accueil des familles à CASAS.....Page 4
Irène nous a quitté.....Page 6
La nouvelle loi sur l'Asile :
Les premiers pas de sa mise en oeuvre
à Strasbourg..... Page 8

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

l'Angleterre, la France peine à compter les premiers réfugiés sur les 30.000 qu'elle s'est engagée à accueillir... étonnant paradoxe !

Tandis que le nombre de demandeurs d'asile en France a atteint un nouveau plafond en 2015, près de 70.000 demandeurs, la puissance publique se passe des services d'une association qui met 200 bénévoles à disposition pour aider à traiter les dossiers des demandeurs d'asile... coupable paradoxe !

Tandis que 50% de statuts de réfugiés sont accordés en recours des décisions de l'OFPPA auprès de la CNDA, la loi exclut tout financement public de la procédure d'appel au motif qu'il y a pour cela l'aide juridictionnelle... paradoxe encore !



En ce printemps 2016, les paradoxes concernant notre sujet favori ne cessent de fleurir.

Tandis que les migrants se bousculent aux frontières de l'Europe, que l'Allemagne croule sous l'afflux de migrants, que la jungle de Calais n'en finit pas de comptabiliser ceux qui aspirent à gagner

Tandis que l'Etat et les collectivités territoriales comptent bien sur les associations, tel CASAS, pour accueillir, renseigner, aider les demandeurs d'asile, et ainsi limiter les débordements ou errements, on (à l'exception notable de la Ville de Strasbourg !) assèche ces associations en termes de subvention ! ... dommageable paradoxe !

Et pour couronner le tout c'est au moment où nous disposons de locaux neufs et plus en adéquation avec notre rôle que nous mesurons l'extrême fragilité financière de l'association.

Alors, renoncer, se replier, voire disparaître ? Le comble serait qu'au plus fort de la crise des migrants (encore que rien ne permet de penser que celle-ci va aller s'atténuant...) une association comme la nôtre soit amenée, faute de moyens, à restreindre son activité comme peau de chagrin. Scandaleux paradoxe !

A tous ces paradoxes opposons notre volonté de poursuivre l'action entreprise depuis 33 ans de venir en aide coûte que coûte aux demandeurs d'asile en recherchant inlassablement de nouvelles ressources financières, en améliorant notre fonctionnement et notre organisation, en nous appuyant sur de nouveaux bénévoles.
Et que vive CASAS !

Jacques SCHEER, Président



**Cher ami,
voilà, c'est fait, j'ai déménagé.**

Mon appartement, que tu connaissais bien, niché au premier étage de cette belle maison ocre, n'était plus très salubre. Certes, il y avait une vue imprenable : quel plaisir de prendre le thé avec toi, bien installés dans l'oriel, face au quai sur l'Ill...

Mais les voisins se plaignaient des trop nombreuses visites que je recevais : ils n'avaient de cesse de me dire que je devais faire attention aux bruits pour le voisinage, aux risques que je courais en cas d'incendie, aux vieilles lattes du plancher multi-centenaire.

J'ai heureusement eu quelques semaines pour faire mes paquets.

Comme tu me l'avais dit, cela m'a permis de jeter pas mal de vieux papiers devenus inutiles, de porter à la déchetterie des meubles tout dégingués. Mais, comme je ne suis pas riche, j'en ai gardé pas mal : les tables pliantes et inusables, les chaises, quelques armoires, mes bureaux...

Comme toi, beaucoup m'ont aidé : Sabine a refait la déco des armoires, Jacques et Gérard sont allés chez Lemer-Roylin et m'ont offert de belles étagères. Pas chères, ils ont dit ! De vrais menuisiers ! C'est vraiment chouette d'avoir autant d'amis sur qui je peux compter, dans ces moments toujours un peu difficiles.

Le 4 janvier, j'ai pleuré.

On a beau dire, j'avais fini par m'attacher à cet appartement : j'y avais mes recoins, mes odeurs familières, mes cachettes, le souvenir de toutes ces personnes qui y étaient passées et avaient laissé une empreinte invisible sur les murs.

Quand le déménageur a sonné, il m'a trouvée prostrée, assise sur le dernier carton : un gros carton tout gris, déformé par les classeurs qu'il contenait. Je l'avais emballé avec un gros rouleau de papier adhésif. Il était ainsi reconnaissable entre

des pays comme la Pologne, la Hongrie ou l'Italie. A la fin des six mois, les personnes reçoivent un courrier leur demandant de se mettre en contact avec la police aux frontières ; Casas leur conseillait de ne pas donner suite puisqu'elles étaient proches de la date leur permettant de déposer leur demande en France. Cela a suffi pour que la préfecture les considère comme « en fuite » et leur inflige un nouveau délai d'un an, même si ces personnes se présentaient régulièrement aux autorités, même si elles continuent de percevoir l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA). Le recours contre la réadmission est maintenant suspensif ; le tribunal administratif a annulé une demande de réadmission pour rapprochement des membres d'une famille.

La prise en charge

La prise en charge des demandeurs est en principe améliorée : toutes les personnes devraient avoir droit à l'ADA, y compris les personnes qui pourraient être réadmis dans un autre pays européen (Dublin), et la composition familiale est prise en compte. Cependant, l'OFII en refuse l'accès aux personnes en réexamen, contrairement à ce que prévoit la loi et à ce que confirment les tribunaux... L'OFII envoie maintenant une intention de refus. Les personnes qui refusent l'hébergement qui leur est proposé en CADA, parce que cela les éloignerait de leur famille par exemple, ne sont plus prises en charge par le 115 mais bon nombre d'entre elles touchent cependant l'ADA. Il n'y a pas beaucoup d'informations connues de CASAS sur l'évaluation de la vulnérabilité. Le questionnaire joint à

l'arrêté est assez sommaire, il est à souhaiter que les agents de l'OFII sachent être attentifs aux situations des personnes qu'ils rencontrent. L'OFII fait des orientations vers le médecin sans qu'on sache si c'est une proposition de sa part ou une demande de l'intéressé. L'association a fait plusieurs courriers à l'OFII demandant un réexamen de la vulnérabilité de personnes qui avaient refusé un hébergement en CADA ; ces courriers sont restés sans réponse.

A l'observation des détails de la loi et de la réglementation, des conditions locales de sa mise en œuvre, on perçoit la complexité de ce droit de l'asile qui exige une vigilance et une adaptabilité constantes des accompagnants pour éviter que les demandeurs ne soient perdus dans le dédale des démarches à effectuer, au milieu des obstacles à surmonter pour organiser leur vie quotidienne. Qu'est-ce qu'une terre d'asile ?

Brigitte avec la complicité de Blandine et de Christiane

ADA : Allocation pour demandeur d'asile
AJ : Aide juridictionnelle
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CND : Cour Nationale du Droit d'Asile
HCR : Haut-Commissariat aux Réfugiés
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA : Office Français pour la Protection des Réfugiés et des Apatrides



sur la qualité du traitement accordé à ces personnes.

La transition s'est révélée problématique pour la demande d'aide juridictionnelle (AJ) comme la date de cette transition, même pour le bureau de l'aide juridictionnelle ; celle-ci devait se faire dans les quinze jours ou, « au plus tard », lors de l'envoi du recours ; l'expression a été retirée des consignes de recours, prêtant à confusion : en effet, une demande d'AJ a été refusée car elle avait été envoyée entre le délai des quinze jours et l'envoi du recours et non le jour de cet envoi. Le choix de l'avocat est aussi plus difficile dans le cadre de l'AJ : il faut obtenir son accord avant la demande d'AJ, alors que le contenu du recours est, au mieux, en voie d'élaboration ; demander la nomination d'un avocat après la demande d'AJ est plus difficile car la désignation de l'avocat se fait environ une semaine après l'acceptation de l'AJ.

Le réexamen

Les personnes en réexamen sont celles

CASAS recherche...

CASAS recherche un vidéo projecteur pour des animations extérieures ou pour projeter des films ou du matériel pédagogique à l'interne.

Merci de contacter Pascale ADAM-GUARINO si vous en avez un dont vous n'avez plus l'usage, ou si vous avez une autre piste !

qui disposent d'éléments nouveaux sur les dangers qu'elles courent, éléments postérieurs à la décision de la CNDA ; ce sont maintenant aussi celles qui, retournées dans leur pays, ont à nouveau dû le quitter pour fuir une menace, alors qu'elles pouvaient déposer une nouvelle demande antérieurement. Dorénavant, l'OFPRA met en procédure accélérée toute personne dont la demande de réexamen « n'est pas irrecevable ». Il ne peut donc plus y avoir de procédure normale pour un réexamen. La décision d'irrecevabilité peut être prise sans que le demandeur ne soit entendu. La loi entérine un raisonnement circulaire suivi auparavant : en l'absence de faits nouveaux, probants, il n'y avait pas d'entretien, c'est-à-dire aucune chance de vérifier s'ils étaient nouveaux et probants. Tous les réexamens tentés par CASAS à ce jour ont été jugés irrecevables. Ces personnes attendent plusieurs semaines pour avoir accès à la préfecture et, quand elles y ont retiré leur dossier, disposent de huit jours pour l'envoyer à l'OFPRA ; l'Office y répond en quinze jours et parfois moins. La CNDA rejette par ordonnance sans informer au préalable d'une menace de rejet ; si l'association s'en émeut, la Cour répond que la menace a été envoyée par courrier simple, donc sans preuve ; toute la procédure se termine en trois mois. La procédure Dublin

Les personnes qui sont soumises à une demande de réadmission attendent près de trois mois avant d'avoir accès à la préfecture ; la procédure engagée prend six mois dans un premier temps ; elle s'exerce encore actuellement pour des Afghans vers

tous : on aurait dit un grand brûlé juste sorti de l'hôpital.

Mais à l'intérieur, il y avait les dossiers les plus importants, ceux du personnel actuel et du personnel parti, les noms des stagiaires et des bénévoles qui se sont succédés à Casas depuis plus de 30 ans...

Tu te souviens: sur le mur de la grande salle, un arbre rare avait poussé, un photodendron. Les photos de nombre de ces personnes en étaient devenues les fruits. Si le déménageur avait voulu arracher l'arbre, la maison menaçait de s'écrouler.

J'ai pleuré et les déménageurs m'ont consolée en m'offrant une tasse de café. Ils avaient pris un gros camion marron, et l'avaient garé juste devant ce chez moi, sur une place réservée de longue date : comme si on voulait que je quitte le plus vite possible.

Le problème, c'est quand le gros camion, tout chargé, est arrivé là où j'habite à présent et d'où je t'écris. Grâce à mon réseau, j'ai fini par trouver un logement refait à neuf au 2 rue Brûlée. Mais cette rue, elle n'est pas vraiment large et à sens unique, juste derrière la place Broglie.

Le camion y était déjà passé : tu imagines, il a tout de suite reconnu le palais de l'Evêché, celui du Gouverneur Militaire, l'Hôtel de Ville côté cour, l'école des avocats de Strasbourg, une galerie de peinture, le logement des officiers,... Du beau monde, c'est bien fréquenté ! Quelle chance d'habiter à côté de tous ces gens :

si j'ai un petit problème d'argent (et Dieu sait...), besoin de papiers, de protection, de défense juridique, de décoration, j'ai tout à portée de main.

Mon appartement se situe au fond d'une cour à l'entrée étroite : le camion n'a pas pu entrer dans la cour. Et là, les déménageurs, ils ont un peu moins apprécié. Mais ils ont fait un travail super et tout transporté dans mon nouveau local.

Quand tu viendras me voir, tu vas trouver cela beaucoup plus moderne et fonctionnel. Et d'abord plus grand que l'ancien. J'ai eu assez de place pour refaire un coin pour les enfants, un bureau avec mes deux vieux ordinateurs. Un moment, j'avais songé à les remplacer par des neufs, mais quand j'ai vu ce qui me restait à la fin du mois, j'y ai renoncé.

Ma cuisine est toute moderne, j'ai réussi à y ranger tout plein de dossiers. Du coup, j'ai un peu moins de place pour faire la cuisine à cet endroit : si tu viens pour déjeuner ou dîner, on ira au restau à côté.

Le principal, c'est que je puisse accueillir dans de meilleures conditions les frères et les cousins de tous ces amis qui venaient me voir quai Saint Nicolas. Et là, je ne suis pas du tout déçue : ils sont encore plus nombreux que là-bas. C'est un peu comme si une éruption volcanique ou un tremblement de terre me les envoyait : ils arrivent par vagues, hagards, perdus, sans repères. Leur flot ne s'arrête jamais.

L'un d'entre eux m'a fait remarquer que

j'habitais à présent « Maison de l'Innovation ». C'est écrit en gros sur la porte d'entrée. Je me suis dit que c'était un signe. Va falloir que je songe à innover. Innover pour les accueillir mieux, avec plus d'attention, plus d'efficacité. Pour mieux les aider dans leur intégration, mieux les soutenir, même si certains doivent repartir chez eux.

Tu vois, mon ami, visiteur du soir ou de la journée, toi aussi, avec les salariées et tous les stagiaires et tous les bénévoles qui viennent m'aider, me soutenir, me faire rire, tu es le bienvenu !

Du travail, chez moi, ça ne manque pas ! Même si je ne suis pas riche, je tente de donner un peu d'attention, un regard, un soutien moral, une écoute, un début de solution...

Casaline

Mercredi après midi, c'est l'accueil des familles à CASAS

Aujourd'hui, pendant que les enfants sont réunis autour d'un jeu et d'un bricolage, les parents se sont regroupés autour d'une stagiaire pour explorer un peu de vocabulaire et s'exercer à la conversation. Le thème du jour : la nourriture.

Malgré les failles de vocabulaire et quelquefois la nécessité de recourir à un dictionnaire pour trouver le mot juste en français, en russe ou en arménien, c'est un thème qui inspire et appelle les

commentaires :

Quel plat avez-vous découvert en venant en France ?

Dasha et Nastya viennent d'Ukraine. Dasha a découvert les bretzels, Nastya fronce le nez en évoquant « des fromages avec des odeurs très fortes » et elle fait rire tout le monde dans un joli moment de complicité. Volodijmyr, de la même origine, ne connaissait pas la baguette accompagnée de fromage, un classique du repas du soir quand on est hébergé dans un hôtel en attendant une place en foyer d'accueil.

Par contre Aram et Chaké qui arrivent d'Arménie décrivent avec gourmandise « de la viande avec du fromage dedans », le cordon bleu qu'ils ont mangé une fois au restaurant des sept Pains, tenu par Caritas, un des lieux où les demandeurs d'asile peuvent recevoir des repas chauds s'ils ont pu bénéficier d'une orientation auprès de cette association.

Bitsi de Tchétchénie n'avait jamais mangé de « cheese burger ». Les croque-monsieur ne sont pas un fleuron de la gastronomie française, mais c'est vrai que c'est un plat courant dans la restauration collective. Eanda d'Albanie a pour sa part eu, pour la première fois, « une pizza avec du poisson dedans ».

Se nourrir n'est pas si facile quand on arrive en France et que l'on y connaît encore personne. Les hébergements sont lointains, changent souvent et généralement il est interdit d'y faire de la cuisine, du coup la majorité des repas sont froids, sauf si on a la chance de pouvoir être orienté aux Sept Pains ou à l'Armée du Salut pour quelques-

mettre en procédure normale une personne placée en procédure accélérée. La mise en procédure accélérée par l'OFPPRA ne peut être contestée qu'auprès de la CNDA, s'il y a recours : autrement dit, lorsque ses effets se sont déjà produits en première instance et risquent de se renouveler à la CNDA. Ces initiatives de l'OFPPRA n'ont pas encore été observées parmi le public de CASAS ; par contre, on constate qu'un récit qui « contredit » un rapport de l'OFPPRA sur le pays d'origine a pu disqualifier une demande : la contradiction sert alors de motivation au refus.

On peut souligner le fait que l'OFPPRA reste juge et partie puisque son conseil d'administration, où les représentants du gouvernement sont majoritaires, demeure l'instance qui établit la liste des pays sûrs. La loi de 2015 a apporté un changement très important dans la définition d'un pays sûr : alors qu'il était question précédemment de critères affirmatifs de droits (« respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales »), les critères sont devenus négatifs : « un pays est considéré comme un pays d'origine sûr lorsque, sur la base de la situation légale, de l'application du droit dans le

cadre d'un régime démocratique et des circonstances politiques générales, il peut être démontré que, d'une manière générale et uniformément, pour les hommes et pour les femmes, il n'y est jamais recouru à la persécution, ni à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants et qu'il n'y a pas de menace en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle dans des situations de conflit armé international ou interne¹ ».

L'OFPPRA et la CNDA

Les demandeurs ont maintenant la possibilité de se faire assister lors de leur entretien à l'OFPPRA. C'est une ouverture dont CASAS et d'autres associations éloignées de Paris ont du mal à tirer parti pour soutenir ceux qu'elles accompagnent. Un avocat partenaire de notre association a pu le faire une fois et a constaté une différence entre le compte-rendu d'entretien et l'entretien même. La nouvelle possibilité d'obtenir l'enregistrement de cet entretien permettrait de clarifier cette question ; mais à l'heure actuelle, il faut demander cet enregistrement à l'OFPPRA et, quand la réponse tarde, il arrive trop tard pour être travaillé à temps pour la rédaction du recours ; ce travail prend aussi plus de temps, ce qui peut être problématique quand la charge de travail est importante en de brefs délais. Après le recours, c'est à la CNDA qu'il faut demander l'enregistrement. Les demandes en procédure accélérée sont traitées en quinze jours par l'OFPPRA et en cinq semaines, par un juge unique, donc en l'absence du représentant du HCR, à la CNDA ; ceci pose sérieusement question

Appel aux bénévoles

Nous avons besoin ponctuellement d'aide pour des tâches administratives. Merci de votre aide si vous pouvez nous rejoindre pour cela !

vrai qu'on la trouve rarement au marché et que sans jardin, on a peu de chance de s'en procurer. Pour Bitsi, c'est le kéfir qui lui manque, ce lait fermenté à la saveur inimitable. Nastyan elle, aimerait bien cuisiner avec du saindoux, « ça donne un bon goût à la cuisine ». Eanda a la nostalgie « du thym frais, ça parfume si bien, et c'est bon pour la santé ». Aram, lui, regrette certaines saucisses du pays dont il n'a jamais retrouvé l'équivalent en Alsace.

Quand la discussion se termine, tout le monde est rêveur, on salive, et les mamans disent toutes aspirer à retrouver le moment où elles pourront à nouveau nourrir leur famille avec les plats dont elles avaient l'habitude et qui les aident à ce qu'on se sente « chez soi ».

La nouvelle loi sur l'Asile : Les premiers pas de sa mise en oeuvre à Strasbourg.

Casas avait fait connaître son opinion lors de la consultation qui a précédé les discussions de la loi sur l'asile, finalement promulguée le 29 juillet 2015. Vous avez pu prendre connaissance de ses prises de position, diffusées dans Voix de Traverses de décembre 2014 et en annexe du rapport d'activité 2014. Il est possible de tenter maintenant un premier bilan de sa mise en oeuvre à Strasbourg.

Nous pouvions nous attendre à ce que notre demande d'abandonner la procédure

accélérée ne soit pas entendue, de même que notre contestation du principe de la liste des pays sûrs, a fortiori de son établissement par l'OFPRA, juge et partie. La généralisation de l'autorisation de séjour, passée dans la loi pour tous les demandeurs d'asile, en procédure normale ou accélérée, est effective. Cependant, ce bénéfice est contrebalancé par un certain nombre de mesures raccourcissant la durée des procédures – ce qui pourrait être positif si cela n'impliquait pas des difficultés, voire des dysfonctionnements dans l'accès à la procédure ou le traitement des dossiers. Cette situation est particulièrement marquée pour les personnes en procédure accélérée et en réexamen.

La procédure accélérée et les pays « sûrs »

La préfecture peut mettre une personne en procédure accélérée pour les mêmes motifs qu'antérieurement pour les procédures prioritaires mais aussi lorsque sa demande d'asile est considérée comme tardive (plus de cent-vingt jours après son arrivée en France). De plus, l'OFPRA peut maintenant prendre l'initiative de placer une personne en procédure accélérée si elle ne soulève que « des questions sans pertinence au regard de la demande d'asile » ou si elle fait « des déclarations manifestement incohérentes et contradictoires, fausses ou peu plausibles qui contredisent des informations vérifiées relatives au pays d'origine ». L'OFPRA se voit ainsi offerte la possibilité de gérer les demandes à vitesse variable, utilisant à cette fin le fond des dossiers ; pour faire bonne mesure, il est prévu que l'OFPRA puisse aussi

uns. Sinon, il faut se débrouiller avec ce que donnent les Restaurants du Cœur ou les distributions alimentaires des quartiers où l'on se trouve.

« On mange des salades mélangées, et puis du pain et du fromage. Il n'y a pas souvent de la viande, la plupart du temps on mange végétarien ». « Il y a beaucoup de boîtes de conserves et tu sais personne n'aime manger tous les jours des conserves, et quelquefois les dates sont dépassées, on a peur de devenir malades. Et puis il faut les cuire, on n'a pas toujours de cuisinière pour les réchauffer, » disent Aram et Chaké venus avec deux enfants : « des fois les petits ont mal au ventre à force de manger toujours des biscuits secs et pas de légumes ou de fruits frais. »

« Des amis qu'on a connus ici nous permettent de cuisiner chez eux, c'est bien, mais c'est pas toujours »

Et qu'est-ce qui vous a surpris dans la nourriture d'ici ?

Eanda et Dasha parlent du vin chaud qu'elles ont vu au marché de Noël. Dasha : « le vin froid je connais, mais le vin chaud je ne savais pas que cela existait ». Dasha et Aram font aussi la grimace en évoquant le café « ici, il n'est pas bon, trop amer » conviennent-ils, bien qu'étant d'origines différentes. Par contre Aram se frotte le ventre en associant « bière et tarte flambée, j'ai goûté, c'est un délice. »

Nastya d'Ukraine comme Dasha, est perplexe devant le pain dans les supermarchés vendu pour être

cuit:»pourquoi acheter du pain cru pour le cuire à la maison ! « s'étonne-t-elle.

Volodijmyr revient sur les fromages « toutes ces sortes, dans les rayons des supermarchés, et alors les odeurs... ». Tout le monde rit quand il parle de l'odeur du fromage. Mais si les fromages forts sont peu inspirants, que dire des escargots ! Le commentaire est unanime « Beurk ! » et chacun d'aller de sa grimace de dégoût la plus expressive à l'idée que l'on puisse manger l'animal !

Mais Bitsi corrige un peu timidement « Il y a aussi les chocolats dans des boîtes, en plaques, tous les parfums possibles, du noir, du blanc, au lait, je ne pensais pas qu'il y en avait autant. »

Nastya raconte qu'elle a été invitée pour le réveillon par une bénévole de CASAS qui lui a vanté le dessert : « une bûche ». Elle a cherché ce que voulait dire ce mot et s'est demandée comment il était possible de manger un « gros morceau de bois coupé, destiné à être mis au feu. » Mais prête à toute les expériences, elle a été très surprise en découvrant le mélange de biscuit et de glace dont elle s'est régalée. Son récit attise la curiosité et l'amusement des autres participants.

Quel aliment vous manque ici ?

La question éveille la nostalgie et les souvenirs. Pour Dasha, c'est sûr c'est « une herbe qui sent si bon, si bon... » On finit par découvrir que c'est de la livèche dont elle parle, pourtant la « maggikraut » n'est pas exotique en Alsace, mais c'est

En février, Irène Arthur nous a quitté. Engagée bénévolement à CASAS puis salariée durant des années, en qualité d'interprète et d'accompagnatrice aux dossiers, elle avait pris sa retraite fin 2012. Elle nous manque... Nous nous associons aux mots choisis par Simone pour parler d'elle ici, et voulons aussi très sincèrement remercier toutes les personnes qui nous ont adressé un signe d'amitié et qui partagent notre tristesse, en même temps que notre grande reconnaissance d'avoir pu partager un bout de chemin avec Irène.



Irène. Une chanson trotte dans ma tête, *Le chiffon rouge*.

C'était au cœur de la nuit, durant une des teufs de Casas dont on avait parfois besoin pour tenir.

Tu chantaient ça Irène, que je découvrais. Tu étais un peu imbibée mais ça c'était aussi toi et je compte parmi ceux qui ne se faisaient pas vraiment prier pour t'accompagner.

C'était toi, ce compagnon de colère, compagnon de combat qui prenait dans ses bras, comme toi seule savais et pouvais se permettre de le faire, ceux que l'on fait taire, ceux qui ne comptent pas.

Parmi des milliers d'autres, un souvenir s'impose à moi.

Irène dans la salle d'attente, littéralement projetée en l'air par un immense gaillard africain.

Il vient d'obtenir, non pas le statut de réfugié, mais le droit de travailler après des années de galère, muni du maigre titre de séjour provisoire qui l'en privat.

Je me souviens qu'au fur et à mesure de la dégradation de l'accueil fait aux réfugiés, les occasions de se réjouir et de laisser exploser sa joie se multiplient.



L'octroi du seul titre de séjour provisoire dans l'attente de la réponse à sa demande d'asile est parfois l'occasion de réjouissances.

Aujourd'hui, quelques années plus tard, c'est devenu une évidence massive : les réfugiés sont franchement à la fête. Et Irène, de son lit d'hôpital, n'en ignorait rien. Quand on en a parlé, plus de mots, seul le silence, le cœur lourd de larmes asséchées qui n'iront pas rejoindre la Méditerranée.

Mais revenons au grand gaillard maintenant en pleurs et Irène toujours dans ses bras, les pieds gigotant dans le vide.

Derrière eux, sur le canapé de la salle d'attente, une dame arménienne laisse couler ses larmes, comme en miroir. En Russie, n'était-elle pas une tchorni, une noire?



Souvent Irène était appelée «maman », parfois « grand maman ». Où pêchait-elle donc cet élan de tendresse, cet honneur ?

Je me dis que c'est parce qu'elle incarnait une forme de sagesse. Sage, Irène ? Toujours en train de râlocher, de bavarder, de bordeliser, de ruer dans les brancards ? Oui, avec le recul, je pense qu'elle s'élevait au dessus des tracasseries administratives et



juridiques plombant notre travail. Nous qui n'avions jamais assez le temps, comment faisait-elle pour le prendre ? Comment faisait-elle pour mener ses entretiens comme on savoure un café ?

Le principe de réalité n'avait pas prise sur elle, seul comptait l'essentiel et elle ne doutait jamais que le reste suivrait.

**Irène elle était comme ça.
Craquante d'humanité.
« Non mais ! »**

Maintenant qu'elle s'en est allée, elle confirme et signe : jamais elle n'a été aussi vivante.

Simone